

La Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans

La Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée par la France le 20 novembre 1989, ses trente ans seront fêtés ce jour-là par de nombreuses organisations et institutions.

Elle a été signée par la France le 26 janvier 1990, puis ratifiée le 7 août et mise en application le 6 septembre 1990.

Appel du Nouvel Educateur

La Convention considère l'enfant (jusqu'à 18 ans) comme un sujet acteur et auteur de ses droits, mais son application n'est toujours pas entière et dans de nombreux domaines (santé, éducation, loisirs, logement, expression, participation...) dont celui de faire connaître la Convention aux enfants et aux adultes. Et c'est de la responsabilité de ces derniers !

Le Nouvel Éducateur a donc décidé de participer à cette (re)connaissance des Droits de l'enfant avec le numéro de février 2020.

En pédagogie Freinet, l'enfant n'est pas réduit à un élève, il est accueilli dans la classe avec ce qu'il est, avec son quotidien parfois difficile.

Il est reconnu comme acteur et auteur de ses apprentissages et de ses projets. Ses droits à l'erreur, à un temps personnalisé, au choix d'un travail... sont respectés.

De nombreux moments de paroles sont mis en place pour faire vivre ses droits d'expression, de communication, de participation (entretien, « Quoi de neuf ? », conseils de classe et d'école, bilans, présentations...).

Pour ce numéro, nous comptons sur vous pour nous proposer vos pratiques pédagogiques, démocratiques et humanistes de la maternelle au lycée !

Merci

Catherine Chabrun
ICEM - Pédagogie Freinet
Chargée de mission Relations extérieures
Responsable des Droits de l'enfant

6

**Pourquoi ne pas marquer
l'évènement dans vos classes le 20
novembre ?**

Cf article *Chantiers*

<https://icem68.fr/chantier/9-chantiers-n-1-janvier-2010>



Zoé CE2
Ecole de Fréland